

Appel à candidatures pour siéger en qualité de personnalité qualifiée extérieure à l'établissement au Conseil d'Administration de l'Université Paris Dauphine - PSL

Des élections sont organisées par vote électronique les 19-20 novembre 2020 en vue de renouveler les membres du Conseil d'Administration de l'Université Paris-Dauphine.

Le conseil d'administration de l'Université Paris-Dauphine comprend 34 membres dont :

- 14 enseignants-chercheurs et personnels assimilés, enseignants et chercheurs en exercice dans l'établissement dont la moitié de professeurs des universités et personnels assimilés,
- 8 étudiants et personnes bénéficiant de la formation continue inscrits dans l'établissement,
- 4 personnels ingénieurs, administratifs, techniques et des bibliothèques en exercice dans l'établissement,
- **6 personnalités qualifiées extérieures à l'établissement,**
- 1 représentant de la Région d'Ile de France
- 1 représentant de la Ville de Paris

L'Université Paris-Dauphine lance un appel à candidatures pour les 6 personnalités extérieures choisies à titre personnel en raison de leur compétence, appelées à siéger au sein du conseil d'administration.

Les candidatures doivent être :

- Déposées au service de la Présidence de l'Université Paris-Dauphine, place du Maréchal de Lattre de Tassigny, Paris 16^{ème}, 4^{ème} étage, bureau C 412

Ou

- Envoyées par courriel à l'adresse suivante : service.presidence@dauphine.psl.eu

Pour être recevables, les candidatures doivent obligatoirement comprendre :

- un curriculum vitae,
- une déclaration de candidature dûment remplie et signée (cf. formulaire)
- une lettre d'intention

Ouverture de l'appel à candidatures : 23 octobre 2020
Date limite de réception des candidatures : 29 novembre 2020 à 23h59
Election des personnalités qualifiées extérieures : 30 novembre 2020